

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017**

---

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 10 avril 2017 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 3 avril 2017.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc – M. BROWERS Any – M. REGNIEZ Thierry – Mme SALADIN Colette - M. ANNICHINI Jean-Louis – Mme CARPENTIER Nicolette – Mme BOILEUX Nathalie – M. Jacques HAINAUT – Mme COSTANTINI Maria-Thérèse – M. MONTANARI Jacques – M. TISON Vincent – Mme LAMY Marie-Claude – M. LHOMME Jean-Claude – Mme BRASSELET Marie-Isabelle - M. GLAVIER Eric – Mme BOUAOUINA Vanessa – M. BOLTZ Jacques-Pierre – Mme LEMAL Georgette – M. DEJARDIN Henri – Mme LALOYAUX Suzanne – M. ASSE Hassan – Mme SAUVAGE Annick – Mme MESAGLIO Aurélie (à partir de 19h00)

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BANTIGNY Herminie à Mme BROWERS Any  
Mme LE GOFF Thérèse à Mme CARPENTIER Nicolette  
M. DI PIAZZA Daniel à M. BROUTA Luc

Membres en exercice : 27    Présents : 24    Quorum : 14    Votants : 27

Secrétaire : Mme Any BROWERS

Ordre du jour :

- 1- Compte rendu de la réunion du 13 mars 2017
- 2- Demandes de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local
- 3- Demandes de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- 4- Indemnité pour le jury de l'école de musique
- 5- Subvention concert de l'Ostrevant 2017
- 6- Acquisition de la parcelle ZD 96 rue Hubert Gallez
- 7- Paiement de congés payés à un agent CUI
- 8- Adhésion à l'agence d'ingénierie départementale du Nord
- 9- Convention préalable à l'étude visant à la construction d'une maison médicale
- 10- Prime de vacances du personnel communal
- 11- Compte administratif 2016
- 12- Compte de gestion 2016
- 13- Affectation des résultats du CA 2016
- 14- Détermination du taux des trois taxes locales
- 15- Subventions aux associations 2017
- 16- Budget primitif 2017

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Any BROWERS comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Délibération de principe visant à la construction d'une maison médicale
- Modification du règlement intérieur du marché municipal

Adopté à l'unanimité

## **1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 13 MARS 2017**

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Il est passé au vote :

Pour : 20                      Abstention : 00                      Contre : 06

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **2- DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Vu les plans de financement transmis au Conseil Municipal,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour les 2 dossiers suivants :
  - Mise aux normes d'équipements publics « Accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments publics »
  - Rénovation thermique « Isolation des bâtiments communaux »

Il est passé au vote :

Pour : 26                      Abstention : 00                      Contre : 00

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

### **3- DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Vu les plans de financement transmis au Conseil Municipal,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les 2 dossiers suivants :
  - Mise aux normes d'équipements publics « Accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments publics »
  - Eclairage public situé en agglomération et lié à des problèmes de sécurité « Mise en sécurité des passages pour piétons »

Il est passé au vote :

Pour : 26

Abstention : 00

Contre : 00

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

### **4- INDEMNITÉ POUR LE JURY DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE.**

L'école de musique de Bouchain organise comme chaque année au mois de juin un examen pour l'ensemble de ses élèves.

En application du décret n°2010-235 du 5 mars 2010, il convient de verser aux examinateurs une indemnité horaire de vacation de 21,92 €.

La vacation globale des examinateurs d'une durée totale de 28 heures sera de 613,76€.

Il est demandé au Conseil Municipal :

-de décider le versement de cette indemnité aux examinateurs de l'école de musique.

Il est passé au vote :

Pour : 26

Abstention : 00

Contre : 00

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Colette SALADIN, Adjointe.

### **5- SUBVENTION – CONCERT DE L'OSTREVANT 2017**

Vu que le concert des jeunes de l'Ostrevant aura lieu cette année à BOUCHAIN,

Vu que cette manifestation sera organisée par l'Office Municipal des Sports en partenariat avec l'Office Municipal de la Culture,

Vu le plan de financement repris ci-dessous :

- Participation CAPH : 7 240, 90 €
- Participation BOUCHAIN : 2 413, 64 €
- Participation HORDAIN : 2 413, 64 €
- Participation LIEU SAINT AMAND : 2 413, 64 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'attribuer à l'O.M.C. une subvention de 2 413, 64 €

Il est passé au vote

Pour : 26

Abstention : 00

Contre : 00

Adopté à l'unanimité

### **6- ACQUISITION DE LA PARCELLE ZD 96 RUE HUBERT GALLEZ**

Vu la parcelle cadastrée ZD 96 pour 42a 25ca, située rue Hubert Gallez, propriété de l'IME Papillons Blancs de Denain,

Vu l'estimation des domaines du 2 janvier 2017 fixant à 9 600 € la valeur vénale de ce terrain,

Considérant qu'il est souhaitable pour la commune d'acquérir cette parcelle pour permettre la réalisation d'une aire de stationnement,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir la parcelle ZD 96 pour la somme de 9 600 € hors frais de Notaire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote :

Pour : 26

Abstention : 00

Contre : 00

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **7- PAIEMENT DE CONGÉS PAYÉS A UN AGENT CUI**

Madame Liliane FORGET, agent en CUI affecté à l'entretien des bâtiments communaux, vient de faire valoir ses droits à la retraite. Son solde de congés payés s'élève à 21 heures.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à payer à cet agent une indemnité de congés payés s'élevant à 236,93 € (salaire brut + charges patronales)

Il est passé au vote :

Pour : 26                      Abstention : 00                      Contre : 00

Adopté à l'unanimité

Madame Aurélie MESAGLIO entre en séance à 19h00.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **8- ADHÉSION A L'AGENCE D'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE DU NORD**

Lors de l'assemblée plénière du 11 juin 2015, Monsieur Jean-René LECERF, Président du département du Nord, nous a annoncé son souhait de proposer aux communes et intercommunalités du Nord, un appui en ingénierie pour nous accompagner dans le montage de nos projets.

Le Département a créé cette structure d'appui en décembre dernier. Il s'agit d'un Etablissement Public Administratif (EPA) d'ingénierie territoriale.

Cet EPA a pour vocation de proposer une assistance d'ordre technique, juridique ou financière dans les domaines de l'ingénierie publique, tels que la voirie, les bâtiments, l'eau,... Cet EPA reprend par ailleurs les missions jusqu'à présent exercées par l'Agence Technique Départementale (ATD) du Nord à laquelle la Commune de Bouchain était adhérente.

Pour bénéficier de cette aide de l'EPA, il est nécessaire d'y adhérer. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 0,21 € par habitant.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter l'adhésion de la Commune de Bouchain à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Nord

Il est passé au vote :

Pour : 27

Abstention : 00

Contre : 00

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **9- DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE VISANT A LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON MÉDICALE**

Afin de lutter contre le phénomène de désertification médicale, la Commune de Bouchain souhaite s'engager dans un partenariat avec l'OPH Partenord Habitat en vue de la construction d'une maison médicale.

La volonté de la Municipalité est de créer et de porter financièrement, en tant que locataire du bailleur Partenord Habitat, ce projet en lieu et place de l'actuel « Célibatorium » rue Camille Corot.

La Commune cédera ainsi au bailleur un terrain de 1 425 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique, terrain estimé par le service des Domaines le 7 avril 2017 à 61 000,00 €.

Cette réalisation sera triplement intéressante pour notre Commune :

- D'une part, elle nous permettra de combler, en partie, notre déficit de logements locatifs sociaux par la construction de 15 logements, comme cela nous est imposé par la loi SRU
- D'autre part, la cession pour l'euro symbolique d'un terrain estimé à 61 000,00 € pourra être prise en compte comme dépense déductible des pénalités supportées chaque année par la Commune du fait de la loi SRU
- Enfin, la maison médicale regroupant 6 professionnels renforcera l'attractivité de notre Commune

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'entériner ce projet de construction d'une maison médicale avec logements
- D'autoriser la cession d'une partie de la parcelle D 2764 d'une superficie de 1 425 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote :

Pour : 27

Abstention : 00

Contre : 00

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **10- CONVENTION PRÉALABLE A L'ÉTUDE VISANT A LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON MÉDICALE**

Afin de limiter les risques de désertification médicale, la Commune de Bouchain souhaite s'engager dans un partenariat avec l'OPH Partenord Habitat en vue de la construction d'une maison médicale.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention (transmise au Conseil Municipal) avec l'OPH Partenord Habitat

Il est passé au vote :

Pour : 27                      Abstention : 00                      Contre : 00

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

## **11- PRIME DE VACANCES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 88 et 111,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mars 1997, reçue en Sous-préfecture le 27 mai 1997, instituant la prime de vacances pour le personnel communal,

Considérant que, par mesure d'équité, il semble souhaitable de revoir les critères d'attribution de cette prime,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'attribuer la prime de vacances de la manière suivante :
  - La prime, cumulable avec le régime indemnitaire, sera calculée en se référant à l'année N-1 et sera versée en complément de la paie du mois de juin de l'année N
  - La prime sera attribuée aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels justifiant de 8 mois de présence
  - Le calcul de la prime individuelle se décompose de la manière suivante :

- Salaire annuel (y compris le régime indemnitaire) x 6,25 % = Y
- Y divisé en trois tiers : Y<sup>1</sup>, Y<sup>2</sup> et Y<sup>3</sup>
- Y<sup>1</sup> fixe
- Y<sup>2</sup> proratisé en fonction du nombre de jours d'absence pour maladie, hormis accident du travail, congés de longue maladie et de longue durée, tout en sachant que :
  - Au-delà de 30 jours d'absence : Y<sup>2</sup> divisé par 2
  - Au-delà de 60 jours d'absence : Y<sup>2</sup> supprimé
  - Au-delà de 90 jours d'absence : Y supprimé
    - Y<sup>3</sup> x Coefficient allant de 0/8 à 8/8 fixé par l'autorité territoriale selon l'évaluation professionnelle
    - Sanctions disciplinaires :
      - Sanctions du 1<sup>er</sup> groupe : suppression d'un tiers de la prime restant à payer après application des différents critères de notation et d'absence
      - Sanctions du 2<sup>ème</sup> groupe : suppression de deux tiers de la prime restant à payer après application des différents critères de notation et d'absence
      - Sanctions du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> groupe : suppression de la prime

Il est passé au vote :

Pour : 26                      Abstention : 01                      Contre : 00

Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## 12- COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 qui s'établit ainsi :

### Section de fonctionnement

Total des dépenses	3 547 668.23	Total des recettes	4 702 552.75
<b>Résultat</b>		<b>+ 1 154 884.52</b>	



Excédent antérieur : 540 709.17

Résultat cumulé : 1 695 593.69

### **Section d'investissement**

Total des dépenses 861 127.82

Total des recettes 351 806.07

**Résultat - 509 321.75**

Déficit antérieur : - 153 156.66

Résultat cumulé : - 662 478.41

Report des dépenses : 70 565.21

Report des recettes : 00.00

Résultats cumulés : - 733 043.62

Hormis la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 06 voix Contre, 00 Abstention et 20 voix Pour, approuve le compte administratif 2016.

Monsieur le Maire rentre en séance et donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **13- COMPTE DE GESTION 2016**

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire en qualité d'ordonnateur, et le trésorier en qualité de comptable, il y a deux types de comptes : le compte administratif que nous venons d'examiner et le compte de gestion établi par la perception.

Conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, le compte de gestion est également soumis au vote du Conseil Municipal.

Une synthèse de ce document a été transmise au Conseil Municipal afin de vérifier que le compte de gestion concorde parfaitement avec le compte administratif.

Il est donc passé au vote pour l'approbation du compte de gestion 2016.

Pour : 21

Abstention : 06

Contre : 00

Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **14- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016**

### **1- Détermination du résultat d'investissement 2016**

Total des dépenses	861 127,82	Total des recettes	351 806,07
<b>Résultat</b>		<b>- 509 321,75</b>	

Déficit antérieur : - 153 156,66

Résultat cumulé : - 662 478,41

Report dépenses : 70 565,21

Report de recettes : 00,00

Résultats cumulés : - 733 043,62

### **2- Détermination du résultat de fonctionnement 2016**

Total des dépenses	3 547 668,23	Total des recettes	4 702 552,75
<b>Résultat</b>		<b>+ 1 154 884,52</b>	

Excédent antérieur : 540 709,17

Résultat cumulé : 1 695 593,69

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les résultats du Compte Administratif 2016

- d'accepter leur affectation de la manière suivante :

- |                                       |        |            |
|---------------------------------------|--------|------------|
| • Couverture de besoin de financement | C/1068 | 733 043,62 |
| • Report à nouveau                    | C/002  | 962 550,07 |

Il est passé au vote

Pour : 21

Abstention : 00

Contre : 06

Adopté à la majorité absolue

## **15- DÉTERMINATION DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES**

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières qui prévoit notamment :

- Un produit fiscal à taux constants s'élevant à 1 660 481 €
- Une allocation compensatrice au titre de la taxe d'habitation s'élevant à 48 496 €
- Une allocation compensatrice au titre de la taxe foncière s'élevant à 5 966 €
- Une allocation compensatrice au titre de la taxe professionnelle s'élevant à 4 380 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer les taux d'imposition de 2017 de la manière suivante :
  - -1- taxe d'habitation 18,52% (18,52% en 2016)
  - -2- taxe foncière (bâti) 17,40% (17,40% en 2016)
  - -3- taxe foncière (non bâti) 75,71% (75,71% en 2016)

Il est passé au vote

Pour : 27

Abstention : 00

Contre : 00

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques MONTANARI, Adjoint.

## 16- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de fixer le montant des subventions versées aux associations de la manière suivante :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2017
1 repas par jour	300,00
A.S.E.C	1500,00
Agnès téléthon	200,00
Amicale des Donneurs de sang	1600,00
Amicale des Sapeurs-pompiers	300,00
Association Nationale Croix de guerre	33,00
Atelier Léopold Desbrosses	2950,00
Basket Club Bouchinois	7000,00
Bibliothèque Municipale	3200,00
Bouchain Halesworth	2400,00
Bouchain Patrimoine	400,00
Boxe Anglaise	600,00
CCAS	5500,00

Centre de plein air du Bassin Rond	13000,00
Chorale d'un seul Cœur	4000,00
Club du Troisième Age	1000,00
Comité du Festival de la moto	4150,00
Croix Rouge Française	50,00
Etoile Sportive Bouchinoise	10000,00
F.C.P.E Collège de l'Ostrevant	300,00
F.L.E.P	3250,00
F.N.A.C.A	400,00
Grand prix de Denain	200,00
Groupement des Amis d'Eitorf	1700,00
Harmonie de Bouchain	6000,00
JuJitsu Ecole Arts Martiaux (JUDO)	3000,00
Karaté Club de Bouchain	1900,00
La Gourmette de l'Ostrevant	1500,00
La Ronde de Petits points	1000,00
Les Amis de Jean Zay	650,00
Les Amis du musée	400,00
Les Emeraudes Bouchinoises	500,00
Les restos du Cœur	200,00
Moto Club de l'Ostrevant	1800,00
Marche Nordique	800,00
Association Sportive Collège de l'Ostrevant	800,00
Syndicat FO	100,00
Il fait bon vivre	200,00
OMC	20000,00
OMS	9100,00
Ostrevant Bouchain Environnement	450,00
Ostrevant Cyclo Club Bouchinois	1200,00
Pêcheurs de l'Ostrevant	1800,00
Respect et présence	300,00
Secours Catholique	500,00
Secours Populaire	200,00
Société Colombophile (local unique)	350,00
Tennis Club	2000,00
Théâtre Florentin	500,00
Union du Commerce	2500,00
Union Nationale des Combattants	700,00
Pétanque	1000,00

En qualité de membre du bureau de l'association concernée, n'ont pas pris part au vote :

- OMS : Luc BROUTA – Any BROWERS – Colette SALADIN – Thierry REGNIEZ – Daniel DI PIAZZA – Nathalie BOILEUX – Thérèse LE GOFF – Jean Claude LHOMME
- Les Amis du Musée : Any BROWERS
- Les Amis de Jean Zay : Any BROWERS
- OMC : Any BROWERS – Colette SALADIN – Thierry REGNIEZ – Nicolette CARPENTIER – Herminie BANTIGNY
- Bibliothèque Municipale : Colette SALADIN
- FLEP : Colette SALADIN – Thérèse LE GOFF
- OCCB : Thierry REGNIEZ – Any BROWERS
- Bouchain Patrimoine : Daniel DI PIAZZA
- Un Repas par Jour : Maria COSTANTINI – Isabelle BRASSELET
- Club du 3<sup>ème</sup> Age : Jacques HAINAUT
- OBE : Thérèse LE GOFF – Maria COSTANTINI
- Judo JuJitsu : Daniel DI PIAZZA
- Pétanque : Eric GLAVIER – Jacques HAINAUT
- Il fait bon vivre : Maria COSTANTINI

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## 17- BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur BROUTA propose au Conseil Municipal d'accepter le vote du budget par chapitre.

Il est passé au vote

Pour : 27

Abstention : 00

Contre : 00

Adopté à l'unanimité

Les six représentants de la liste « Sans Parti, Unis pour Bouchain », à savoir M. BOLTZ Jacques-Pierre, Mme LEMAL Georgette, M. DEJARDIN Henri, Mme LALOYAUX Suzanne, M. ASSE Hassan et Mme SAUVAGE Annick quittent la séance à 20h30.

Il est passé au vote du budget 2017.

### Section de Fonctionnement

**Dépenses** **5 451 206.52**

011 Charges à caractère général 1 309 730.00

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité

012 Charges de personnel 2 047 000.00

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité

65	Autres charges de gestion courante			591 500.00
	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières			79 744.00
	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles			4 300.00
	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité
68	Dotations aux provisions			10 000.00
	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité
042	Autres opérations d'ordre			123 027.00
	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité
023	Virement à la section Investissement			1 253 071.52
	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de produits			32 834.00
	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité

### **Section de Fonctionnement**

<b>Recettes</b>				<b>5 451 206.52</b>
70	Produits des services, du domaine			137 500.00
	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes			3 689 653.45
	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité
74	Dotations, subventions, participations			537 000.00
	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité
75	Autre produits de gestion courante			113
	000.00			
	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité

76 Produits financiers				3.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21		
			Adopté à l'unanimité	
77 Produits exceptionnels				3 000.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21		
			Adopté à l'unanimité	
042 Opérations patrimoniales				5 000.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21		
			Adopté à l'unanimité	
013 Atténuation de charges				3 500.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21		
			Adopté à l'unanimité	
002 Excédent antérieur reporté				962 550.07
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21		
			Adopté à l'unanimité	

### **Section d'Investissement**

<b>Dépenses</b>				<b>1 594 614.14</b>
001 Déficit d'Investissement reporté				662 478.41
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21		
			Adopté à l'unanimité	
20 Immobilisations incorporelles				17 000.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21		
			Adopté à l'unanimité	
21 Immobilisations corporelles				474 135.73
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21		
			Adopté à l'unanimité	
23 Immobilisations en cours				350 000.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21		
			Adopté à l'unanimité	
16 Remboursement Emprunts				86 000.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21		
			Adopté à l'unanimité	
040-21 Opérations patrimoniales				5 000.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21		
			Adopté à l'unanimité	

## Section d'Investissement

<b>Recettes</b>				<b>1 594 614.14</b>
1311 Etat				31 148.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité	
13151 Groupements de collectivités				32 418.62
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité	
1318 Autres				949.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité	
1388 Autres				20 000.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité	
024 Produits de cessions immobilières				64 000.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité	
10222 FCTVA				47 000.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité	
10226 Taxe d'aménagement				23 000.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité	
040(28) Dotations aux amortissements				123 027.00
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité	
021 Virement de la section Fonctionnement				1 253 071.52
Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21	Adopté à l'unanimité	

### **18-MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 23 janvier et 5 décembre 2016 portant adoption du règlement général du marché municipal,



Considérant que, pour s'assurer du bon déroulement du marché bihebdomadaire, il convient d'apporter une précision supplémentaire au règlement du marché,

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter les dispositions suivantes dans le règlement intérieur du marché municipal :

*« En période électorale et au plus tôt un mois avant toute élection, le maire peut autoriser la distribution de tracts par tout candidat »*

Il est passé au vote

Pour : 21

Abstention : 00

Contre : 00

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La Secrétaire  
Any BROWERS

Le Maire  
Ludovic ZIENTEK